

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois	
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs

Prix du Numéro par porteur ou par Poste :

Togo, France et autres Pays d'expression Française 100 frs
Etranger : Port en sus

ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à 'Editogo B. P. 891 — Tél : 37-18 — Lomé

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

La ligne 80 fra

Minimum 250 fra

Chaque annonce répétée : moitié prix :

Minimum 250 fra

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION:

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de bornage)	1
Inscriptions modificatives, radiations et immatriculations au registre de commerce	6

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

Avis de Bornage

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de D. M. de Lomé et des sections d'Aného, d'Atakpamé et de Sokodé dudit tribunal.

Le vendredi 18 août 1978, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une conte-

nance de 4 a 03 ca, connu sous le nom de Dossou-Kopé et borné au nord, à l'ouest par la collectivité Dossou Agbedékpé, au sud et à l'est par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bataba Koutakou proviseur au lycée technique à Lomé suivant réquisition du 13 juillet 1977, n° 7700.

Le lundi 28 août 1978, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, circ. active de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 01 ca, et borné au nord et à l'est par la propriété du sieur Totokpui Agbagli, au sud par la collectivité Akoé et à l'ouest par la route Agouévé-Ségbé, dont l'immatriculation a été demandée par Mme veuve Agbodjan Elivi (Catherine), née Doe, revendeuse demeurant à Lomé, 40, rue de la Gare, suivant réquisition du 22 juillet 1977, n° 7721.

Le mardi 29 août 1978 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé circ. active de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 93 a 48 ca, connu sous le nom de Kponvé et borné au nord par Amégnaglo Sévon, au sud par Gogbolo Honou et Kouami Aziandjipé, à l'est par Zégla Atovi, Akoli Kpedon et Mlagani Djaka, à l'ouest par Sévon Amégnaglo, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dosseh Azonwoubo, directeur des

P.T.T. en retraite à Lomé représentant de M. Dosseh Ajanon Foli, suivant réquisition du 23 août 1977, n° 7.742.

Le vendredi 25 août 1978 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 39 ca et borné au nord par le lot n° 18, au sud par une rue de 12 mètres, à l'est par le lot n° 10 et à l'ouest par le lot n° 12, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Legba Ama, revendeuse à Lomé (s/c de M. Badjene Yao, 12 Rue Gnemegna B. P. 113) suivant réquisition du 7 septembre 1977, n° 7.765.

Le vendredi 18 août 1978 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 16 ca, connu sous le nom de Dossoukopé et borné au nord par la route bretelle Lomé-Agouévé, au sud par le lot n° 6 à Massougbojji, à l'est par le lot n° 2 à M. Dossou Simon, les lots n° 4 et 5 à M. Olympio Pascal et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Bakou Kwami (Samuel), mécanicien, demeurant à Lomé-Akossombo, suivant réquisition du 16 septembre 1977 n° 7770.

Le jeudi 24 août 1978 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin ouest Aflao Gagli commune de Lomé consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 88 ca, connu sous le nom de Tokoin Casablanca et borné au nord par le lot n° 5 du lotissement Amédéka à l'est par le lot n° 10 au sud par le lot n° 3 à l'ouest par une rue de 40 mètres dont l'immatriculation a été demandée par Monsieur Messan Creppy Entrepreneur de Menuiserie à Lomé Kodjoviakopé s/c de Mawu-Nadé P. Anani Creppy, géomètre au service de topographie, suivant réquisition du 16 septembre 1977, n° 7771.

Le jeudi 24 août 1978 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à (Aflao Gakli) Tokoin Ouest, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 94 ca, connu sous le nom de Casablanca, et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété du sieur Amédéka Koadzo et à l'est par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Messan Creppy, Entrepreneur de menuiserie, demeurant à Lomé Kodjoviakopé, suivant réquisition du 16 septembre 1977, n° 7.772.

Le lundi 28 août 1978 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 55 ca, connu sous le nom de Atchanvé-Adidogomé et borné au nord et à l'est par la propriété Botor Mlatawo Ablagodji, au sud par le titre foncier n° 8.688 R. T. et à l'ouest par M. Ogodo Missidou et le titre foncier n° 8.688 R. T., dont l'immatriculation a été demandée par M. Joneidi Mohamed, représentant de l'Assemblée Spirituelle des Bahais du Togo (Foi Bahai), suivant réquisition du 26 septembre 1977, n° 7.775.

Le mardi 29 août 1978 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Togblékopé, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 ha 78 a 01 ca, connu sous le nom de Atchanvé et borné au nord par le fleuve Zio, au sud par la rue de la gare, à l'est par la route d'Atakpamé et la propriété du sieur Kpodo Edran et à l'ouest par l'emprise du chemin de fer Lomé-Atakpamé, dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Badagbon Saka, cultivateur demeurant à Togblékopé, représentant de la collectivité Sakli Dosseh, suivant réquisition du 26 septembre 1977, n° 7.776.

Le mardi 22 août 1978 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone d'une contenance de 4 a 81 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'ouest par les familles Azamela et Tossou, à l'est par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kitégi Agbenowossi (Georges) menuisier à Lomé, mandataire de M. Messanvussu Adovi Kokou, agent d'Air Afrique à Abidjan suivant réquisition du 28 septembre 1977, n° 7.781.

Le mardi 22 août 1978 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 02 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'ouest par les familles Azamela et Thossou, à l'est par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kitégi Agbenowossi, menuisier à Lomé, mandataire de M. Messanvussu Kpakpo (Polycarpe) suivant réquisition du 28 septembre 1977, n° 7.782.

Le mardi 22 août 1978 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 32 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'est par les familles

Azamela et Thossou à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kitégi Agbenowossi, menuisier à Lomé mandataire de M. Kitégi Komlan, géomètre à la C.T.M.B. à Hahotoé suivant réquisition du 28 septembre 1977, n° 7.783.

Le mercredi 23 août 1978 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 ares, connu sous le nom de Aflao-Gakli et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété du sieur Avoto Klotsi Méténuwokpo et au sud par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Djonda Lao Abalo, Agent d'Air Afrique demeurant à Lomé Tokoin-Wuiti, suivant réquisition du 29 septembre 1977, n° 7.784.

Le mardi 22 août 1978 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dogbéavou, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 22 a 77 ca, et borné au nord et à l'ouest par les familles Azamela et Thossou, au sud par une rue en projet et à l'est par la collectivité Tido, dont l'immatriculation a été demandée par M. Dougba Maglo, directeur de l'entreprise Gbato, demeurant à Lomé Tokoin (au nord du garage central), suivant réquisition du 30 septembre 1977, n° 7.786.

Le mercredi 30 août 1978 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé cir. adm. de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 72 a 62 ca, et borné au nord par Gbenyon Ayivon et Daglo Micado, au sud par Ako Daglo, à l'est par Daglo Micado et à l'ouest par Ako Daglo dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Komla-Dankwa Tamékloé, directeur de la Fonction Publique Lomé, suivant réquisition du 4 octobre 1977, n° 7.787.

Le jeudi 31 août 1978 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 ha 54 a 69 ca, connu sous le nom de Akoïn-Zidédji et borné au nord par le ravin de Ezili, au sud par les collectivités Yetoutou et Gokpui Wemene, à l'est par la route Lomé-Atakpamé et à l'ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé, dont l'immatriculation a été demandée par M. Abah E. Kwami, directeur de A. B. C. Abah Brothers et Cie, demeurant à Lomé Tokoin, 2, Rue Kpotivi Laclé, suivant réquisition du 17 octobre 1977, n° 7.795.

Le mercredi 16 août 1978 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 15 a 95 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues, à l'est par une rue et la propriété du sieur Sodogas Ayivi Tonadé, dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbagla Hamélo (Zéphirin), ingénieur de la météorologie à l'Asecna, suivant réquisition du 20 octobre 1977, n° 7798.

Le lundi 21 août 1978 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 07 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au nord par la collectivité Adadévi, au sud par une rue en projet, à l'est et à l'ouest par la collectivité Dossou Agbedekpé, dont l'immatriculation a été demandée par M. Balley Banassim Kossi, agent des douanes, demeurant à Lomé-Tokoin Abovey, suivant réquisition du 27 octobre 1977, n° 7.804.

Le vendredi 18 août 1978 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 63 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au nord par la propriété des collectivités Ayor et Agbeko, au sud par une rue de 16 mètres, à l'est par les collectivités Ayor et Agbeko et à l'ouest par une rue de 16 mètres, dont l'immatriculation a été demandée par M. Amaïzo B. Foli, Docteur-Vétérinaire, 3, rue de l'Espérance (ou service vétérinaire) à Lomé, suivant réquisition du 28 octobre 1977, n° 7.808.

Le mardi 22 août 1978 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 09 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété des familles Azamela et Thossou et au sud par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par M. Brassier Egui Kader, ingénieur-adjoint d'agriculture à Lomé, 29, rue des Bergers, suivant réquisition du 3 novembre 1977, n° 7.810.

Le mardi 22 août 1978, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 67 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété des familles Azamela et Thossou et au sud par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par

M. Hlolamenou Anani, comptable demeurant à Paris et domicilié à Lomé, 29 rue des Bergers, suivant réquisition du 3 novembre 1977, n° 7.811.

Le jeudi 17 août 1978, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 60 ca connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et à l'est par la propriété de la collectivité Bolu, au sud par la collectivité Mississogbi et à l'ouest par la route bretelle Lomé-Agouévè, dont l'immatriculation a été demandée par M. Hor Kokou (ex-Samuel), officier de police à la Sûreté nationale, à Lomé-Bè-Bassadji; suivant réquisition du 3 novembre 1977, n° 7.813.

Le mercredi 16 août 1978, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, connu sous le nom de Bè-Klikamé et borné au nord par Godsend Dohnani, au sud par l'emprise des CFT, à l'est par Bruce Cuthbert et à l'ouest par la collectivité Kenon, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Adadé Ayoko, couturière à Nyékonakpoè, s/c M. Adadé, Voirie Lomé, suivant réquisition du 7 novembre 1977, n° 7.818.

Le lundi 21 août 1978, à 11 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Atikpa Kagunu, au sud par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Afangbémi J. Koumako, directeur de l'école publique des Etoiles à Lomé, suivant réquisition du 11 novembre 1977, n° 7.824.

Le jeudi 17 août 1978, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Amegandjie Kégu, au sud par une rue, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Coffi Q. D. Mawuékpo, née Hagbonon, secrétaire médico-sociale à Lomé, suivant réquisition du 2 décembre 1977, n° 7.838.

Le lundi 21 août 1978, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Abovey et

borné au nord, au sud et à l'est par Kpankpan Tozo et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Coffi Q. D. Ayoko, secrétaire médico-sociale à Lomé, 16 avenue du 24 janvier, suivant réquisition du 2 décembre 1977, n° 7.839.

Le lundi 21 août 1978, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au nord par une rue, au sud et à l'est par la collectivité Tozo, à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Coffi Quam-Dessou Ahlin, Médecin à Lomé, 16, Avenue du 24 Janvier, suivant réquisition du 2 décembre 1977, n° 7.840.

Le jeudi 17 août 1978 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 9 a 78 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, au sud par la collectivité Mississogbi Migbondji, à l'est par l'emprise du C.F.T., à l'ouest par la collectivité Bolou, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Ekué, née Lawson Koko (Mabel), sage-femme à Atakpamé suivant réquisition du 8 décembre 1977, n° 7.843.

Le lundi 21 août 1978 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 03 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété de la collectivité Atikpa, et à l'est par la ligne de haute tension, dont l'immatriculation a été demandée par M. Hunlédé Ekoué, employé de banque à la B.T.C.I. à Lomé, suivant réquisition du 13 décembre 1977, n° 7848.

Le jeudi 24 août 1978 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 71 ca, connu sous le nom de Aflao-Gakli et borné au nord par la propriété du sieur Sépodi Améto, au sud par M. Ajavon Ayivi Viviti, à l'ouest par M. Amou-zou et à l'est par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ajavon Ayivi Viviti administrateur d'entreprise, employé à la brasserie du Bénin à Lomé, mandataire de M. Mocktar Bayor, suivant réquisition du 14 décembre 1977, n° 7.851.

Le jeudi 24 août 1978 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 45 ca, connu sous le nom de Aflao-Gakli et borné au nord par la propriété du docteur Mocktar Bayor, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par M. Amouzou dont l'immatriculation a été demandée par M. Ajavon Ayivi Viviti, administrateur d'entreprise, employé à la brasserie du Bénin demeurant à Lomé, suivant réquisition du 14 décembre 1977, n° 7.852.

Le mercredi 30 août 1978 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévè, cir. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 ha 27 a 66 ca, connu sous le nom de Vapossito et borné au nord par les propriétés de Agba-wodé, Agbodjissodé, Kaka Baragbo, Agbessi Gomado et Koffi Aziangbedé, au sud par les propriétés Moganou Avolekadji, Kossi Zaglan, Fiati Nomanyo et Mikossokpo, à l'est par M. Mikossokpo Azianblé et à l'ouest par Agbodjissi, Eglo Aglawoédé et Eklou Affandjo, dont l'immatriculation a été demandée par Mr Akakpo H. Kounoudji, brigadier de Police à Lomé, suivant réquisition du 19 décembre 1977, n° 7.855.

Le jeudi 31 août 1978 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévè cir. adm. de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 1 ha 18 a 90 ca, et borné au nord par la propriété Savi de Tové Guido, au sud par la propriété Fia Baniba, à l'est par la propriété Simon Akpelassi et à l'ouest par la propriété Kokou, dont l'immatriculation a été demandée par M. Savi de Tové Kodjogan, propriétaire demeurant à Lomé suivant réquisition du 23 décembre 1977, n° 7.863.

Le jeudi 31 août 1978, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévè, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 2 ha 19 a 09 ca et borné au nord par la propriété Savi de Tové Guido, au sud et à l'est par la propriété Simon Akpelassi et à l'ouest par la propriété Kokou, dont l'immatriculation a été demandée par M. Savi de Tové Kodjogan, agent commercial I.T.T.S.A Lomé, suivant réquisition du 23 décembre 1977, n° 7.864.

Le mercredi 16 août 1978 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Bè Klikamé cir. adm. de Lomé consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un Polygone

irrégulier d'une contenance de 5 a 98ca, connu sous le nom de Massohoin, et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 51 et 89 appartenant à la collectivité Sogogas au sud par une rue en projet de 16 mètres dont et à l'est par une rue en projet de 12 mètres dont l'immatriculation a été demandée par M. Akakpovié Kangni (Gabriel) magistrat à Lomé Palais de Justice suivant réquisition du 26 décembre 1977, n° 7.866.

Le vendredi 25 août 1978 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Aflao Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 39 ca, connu sous le nom de Casablanca, et borné au nord, par une rue de 14 mètres, au sud par la propriété Kponvi Adzaglo, à l'est par le lot n° 29 et à l'ouest par le lot n° 31, dont l'immatriculation a été demandée par M. Dovi Koffi Mawuéglon, commerçant demeurant à Lomé-Bè (station B.P. chemin de fer), suivant réquisition du 4 janvier 1978, n° 7.869.

Le vendredi 25 août 1978 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 26 ca, et borné au nord et au sud par la propriété Amedeka Adjika, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par une réserve administrative, dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbotse Yao Messan, Assistant médical à Lomé, suivant réquisition du 6 janvier 1978, n° 7.873.

Le vendredi 25 août 1978 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 95 ca, et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété des sieurs Mihesso Amedeka et Kodjo Adjika Amedeka, à l'est par une rue de 16 mètres, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Atohou Amélé, née Adama, infirmière d'Etat au C.H.U. (Pédiatrie) demeurant à Lomé, suivant réquisition du 27 janvier 1978, n° 7.892.

Le mercredi 23 août 1978 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Avenou Batomé circ. adm. de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, et borné au nord, au sud et à l'ouest par Djanado Kwamivi, à l'est par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adamou Kaboua, chef de la circonscription de Lomé suivant réquisition du 31 janvier 1978, n° 7.894.

Le mercredi 23 août 1978 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 63 ca, connu sous le nom de Avénou Batomé et borné au nord par le lot n° 383, au sud par la ligne de la haute tension Lomé Kpalimé de 32 m à l'est par une rue de 14 mètres et à l'ouest par le lot n° 379 bis dont l'immatriculation a été demandée par M. Adamou Kaboua chef de la circonscription administrative de Lomé suivant réquisition du 31 janvier 1978, n° 7895.

Le mercredi 16 août 1978 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Nyidové Tsidzé circ. adm. de Kloto consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 118 ha 50 a 63 ca, et borné au nord par Kodjo Agbeka et T. K. Laclé Dzidjogbé, au sud par Kodjo Agbeka et Dotsé Dowomakou, à l'est et à l'ouest par Kodjo Agbeka dont l'immatriculation a été demandée par le Général Gnassingbé Eyadéma, Président de la République Togolaise suivant réquisition du 19 janvier 1978, n° 7.888.

Le conservateur de la propriété foncière,
M. K. Ziadji

Immatriculations, radiations et inscriptions modificatives au registre de commerce

Par déclaration déposée au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 9 mai 1978 sous le n° 3187 chronologique, M. Denis Haag a requis l'inscription modificative relative au siège social de la société dite : «ORIGNY DESVROISE» lequel est désormais fixé à Lomé (Togo) rue du professeur Lassey B.P. n° 1365.

Mention a été faite au Livre 4 n° 187 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 29 juin 1978 sous le n° 3230 chronologique, M. François Jacques, administrateur-directeur de la société dite : « LES ENTREPRISES ed. F R A N C O I S E T F I L S S. A. » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 4 n° 193 analytique.

Par déclaration déposée au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 14 avril 1977 sous le n° 2864 chronologique, M. Guy Mathet, Directeur Général de la société dite « SO-CIMAT-TOGO » a requis l'inscription modificative rela-

tive au siège social de la susdite société transféré désormais, Avenue du 24 Janvier à Lomé, B.P. 1508 terrain OPAT — Titre Foncier n° 9098.

Mention a été faite au Livre 3 n° 564 Analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 8 mars 1978 sous le n° 3143 chronologique, M. Ayikoé Osiva K. AJAVON Gérant de la société dite : « Dr-Ing. Walter et Partenaires Société d'études Techniques et Economiques au Togo — Togo Consult » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 859 Analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 8 mars 1978 sous le n° 3144 chronologique, Mme GOKAR Akoélé, Gérante de la société dite : « C.T.I. TOGO » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 860 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 30 mai 1978 sous le n° 3205 chronologique, M. Rewachand SAPRA, l'un des Gérants de la société dite : « Société Chimique du Bénin (Alankar Industrie) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au Livre 3 n° 880 Analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 30 mai 1978 sous le n° 3206 chronologique, M. Mensah Têtè, gérant de la Société dite : « AKAMO SARL » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 881 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 8 juin 1978 sous le n° 3214 chronologique, M. Eklou Hounkpati gérant de la Société dite : « Société commerciale Hounkpati & Fils » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 884 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 juin 1978 sous le n° 3211 chronologique, M. André Khassi Anani gérant de la société dite : « Etablissement

Général des Entreprises Anani (E.G.E.A.) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 883 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 14 juin 1978 sous le n° 3218 chronologique, M. Nadjombe Yawovi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissements Agglos-Kara ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1293 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 15 juin 1978 sous le n° 3219 chronologique, Mme Aithnard Kowoko Déla Mawulolo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Pharmacie de l'Espérance ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1294 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 26 juin 1978 sous le n° 3225 chronologique, M. Vianou Kouassi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Carrosserie Nouvelle ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1296 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 27 juin 1978 sous le n° 3226 chronologique, M. Traoré Lassina a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne « Ets. Traoré Lassina et Frères ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1297 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 29 juin 1978 sous le n° 3228 chronologique, Mme Afangbédji J. Assiba a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Afangbédji et Fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1298 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 29 juin 1978 sous le n° 3229 chronologique, M. Gbogbo Amézotsi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Gbogbo Amézotsi et Fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1299 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 5 juillet 1978 sous le n° 3233 chronologique, M. Edorh Vivouhoà a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Kafuata ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1301 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 6 juillet 1978 sous le n° 3234 chronologique, M. Dianb Kabine a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Dianela ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1302 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 19 juin 1978 sous le n° 3223 chronologique, M. Eké O. Okodjie a requis l'inscription modificative en changement de la raison sociale qui devient « Ets. Royal Commercial Entreprises » le siège de l'établissement est désormais fixé au 19, rue de l'Eglise B.P. 2691 à Lomé.

Mention a été faite au livre 1 n° 734 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 13 juin 1978 sous le n° 3217 chronologique, Mme Denkey Dédé Delali a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Gape ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1292 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 15 juin 1978 sous le n° 3221 chronologique, M. Pissiyou Malka a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Topographie Dessin Bâtiments et Dactylographie (Ets. TO. DE. BA) ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1295 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 4 juillet 1978 sous le n° 3232 chronologique, Mme Amoyi Henriette a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « ETUTO-PONYI ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1300 Analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 22 juillet 1978 sous le n° 2955 chronologique, M. Vincent Suzzarini, Gérant de la Société dite : « LO. RE. TO. (LOME RESTAURATION TOGOLAISE) » a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 808 Analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 15 juin 1978 sous le n° 3220 chronologique, Maître Sewavi T. Adjetei Notaire à Lomé a requis l'immatriculation de la Société dite : « Agence Générale de Transit et de Consignation (AGETRAC) » au registre de commerce.
Inscription a été faite au livre 3 n° 885 Analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 15 juin 1978 sous le n° 3222 chronologique, M. Looky Eya bina Bawimondom gérant de la Société dite : « LE TOIT TOGOLAIS » a requis l'immatriculation de la dite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 886 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 20 juin 1978 sous le n° 3224 chronologique, M. Tchezoum Kowou, Gérant de la Société dite : « IMPRIMERIE LA GAZELLE » a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 887 Analytique.

Par déclaration déposée au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 4 juillet 1978 sous le n° 3231 chronologique, M. Abotsi Dekou Kossi a requis la radiation de son inscription au registre du commerce pour cessation d'activités

Mention a été faite au livre 1 n° 939 Analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 10 juillet 1978 sous le n° 3240 chronologique, M. Levi Koumbo Kouassi ADJIVON a requis la radiation de son inscription au registre du commerce pour cessation d'activités.

Mention a été faite au livre 1 n° 1049 Analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 7 juillet 1978 sous le n° 3238 chronologique, M. Todedjrapou Kwavi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne :

« CREATIONS QUAM TODE »

Inscription a été faite au livre 1 n° 1303 analytique

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 11 juillet 1978 sous le n° 3241 chronologique, M. Onwuka Mba Ogbonna a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. UNITEX TRADING STORES ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 1304 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 6 juillet 1978 sous le n° 3235 chronologique, M. Fendt Albrecht gérant de la Société dite : NORDMANN, RAS-MANN & C° (TOGO) SARL » a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 888 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 6 juillet 1978 sous le n° 3236 chronologique, M. Kossi Amégbeto, l'un des gérants de la Société dite : « Groupement Commercial de Dayes-Elavanyon (GCDE) » a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 889 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 6 juillet 1978 sous le n° 3237 chronologique, M. Atadegnon Kodjovi (Hillarion) gérant de la Société dite : « Société d'Etudes Techniques et d'Aménagement du Territoire (S E T A T) » a requis l'immatriculation de ladite Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 890 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 7 juillet 1978 sous le n° 3239 chronologique, M. Kouthym Messan Comlan, gérant de la Société dite : « Société Transit Central » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 891 analytique.

Pour insertion et avis :

Le Greffier en chef,

Bouraima Bawa Ouro-Bagna